

# Les communs: une voie à défricher collectivement

L'élan de privatisation au sein de ce que nous connaissons comme public pousse à réfléchir aux notions de «public», de «commun» mais aussi de «communs» (avec un s). En rencontrant des praticiens, nous tentons de cerner ces termes, d'en comprendre les enjeux et les contraintes.

Le droit romain a posé les bases d'une distinction qui prévaut toujours aujourd'hui, à savoir la division entre la propriété privée et la propriété publique. Cette division, si elle semble fondamentalement ancrée dans notre vision et dans l'état de fait de notre société, a pourtant toujours été confrontée à des voies médianes. C'est-à-dire des situations, des projets, des dynamiques collectives qui ne pouvaient ni être tout à fait catégorisées comme publiques ni comme privées. Ces voies médianes, on les appelle les communs. Notamment théorisée par Elinor Ostrom, qui reçut le prix Nobel d'économie en 2009, cette notion reste malgré tout ambiguë, complexe à définir dans des situations concrètes. Ostrom a tenté de délimiter les communs à l'aide de critères (voir encadré) qui, s'ils paraissent clairs dans certaines situations, trouvent parfois leurs limites chez ceux qui pratiquent ou pensent les communs aujourd'hui. Ils doivent alors eux-mêmes redéfinir, continuer à penser concrètement ce qui répond ou ne répond pas à un objectif de production de communs.

- Elinor Ostrom a identifié huit « principes fondamentaux » critiques pour la création et le maintien de ressources mises en communs :
1. Des limites nettement définies des ressources et des individus qui y ont accès (qui permettent une exclusion des entités externes ou malvenues)
  2. Des règles bien adaptées aux besoins et conditions locales et conformes aux objectifs des individus rassemblés
  3. Un système permettant aux individus de participer régulièrement à la définition et à la modification des règles (faisceau de droits accordés aux personnes concernées)
  4. Une gouvernance effective et redevable à la communauté vis-à-vis des appropriateurs
  5. Un système gradué de sanction pour des appropriations de ressources qui violent les règles de la communauté
  6. Un système peu coûteux de résolution des conflits
  7. Une autodétermination reconnue des autorités extérieures
  8. S'il y a lieu, une organisation à plusieurs niveaux de projet, qui prend toujours pour base ces bassins de ressources communes.

Nous avons, pour tenter de mieux comprendre les enjeux et la teneur concrète de cette notion, rencontré Boris Nasdrovsky, président de l'asbl sentiers.be qui travaille à la réappropriation de l'usage des chemins et sentiers en Wallonie et Anis Mezoued, chercheur en urbanisme et architecture travaillant sur la notion de «communs», notamment à partir de la zone centre de Bruxelles et de son piétonnier:

## UN POUVOIR D'USAGE

Si les communs ont toujours existé d'une manière ou d'une autre et s'ils persistent dans des sociétés dites traditionnelles, il semble tout à fait pertinent de les penser dans nos sociétés occidentales actuelles notamment pour le motif concret d'un processus d'affaiblissement du pouvoir public au profit d'acteurs privés qui investissent de plus en plus dans les fonctions précédemment assumées par l'Etat. On peut, par exemple, penser au cas très actuel de la société multinationale Vinci, exploitant d'infrastructures autoroutières (les autoroutes faisant pourtant partie de l'espace public) qui sont bénéficiaires des péages. L'un des arguments des partisans de l'établissement de communs est d'ailleurs de ne pas simplement laisser les pouvoirs privés s'emparer davantage de l'espace public mais au contraire de redonner place à un pouvoir d'usage de la société civile.

L'asbl sentiers.be prône donc la sauvegarde et la réappropriation des chemins et sentiers en Wallonie et à Bruxelles. « *On tente de mettre en avant la fonction des chemins et sentiers. C'est-à-dire plus que la balade et les chemins touristiques. Historiquement leur fonction est la mobilité. On essaie aussi de mettre en avant les fonctions de biodiversité et de patrimoine* », nous explique Boris Nasdrovsky.

L'enjeu est donc de faire valoir le droit de traverser des territoires qui, même s'ils sont devenus privés, restent selon la loi, lieux de passage, qui doivent être accessibles au public. La construction de routes et la privatisation des terrains ont en effet réduit les chemins et sentiers, mais il est important de noter qu'il en existe toujours et qu'il est donc possible de les utiliser. Sentiers.be enclenche donc un processus de mise en commun de ces passages. Mais la production de communs va plus loin : elle implique une gestion collective, une implication et une organisation communes. C'est là où le projet de sentiers.be se trouve en affinité avec la notion de communs. Boris, par exemple, est devenu « parrain » d'un sentier qu'il utilise fréquemment. « *Mon rôle est de vérifier que les sentiers touristiques sont correctement balisés une fois par an et de signaler s'il y a un quelconque problème sur le sentier. Et si c'est moi qui le fais, c'est parce que très fréquemment je m'y balade* », nous explique-t-il. Nous voyons donc qu'il s'inscrit dans une collaboration avec les pouvoirs publics car il a en quelque sorte une « expertise d'usage ».

Cela pose néanmoins la question de savoir si les pouvoirs publics ne se déchargeraient pas de certaines de leurs responsabilités en l'imputant à la société civile. Et c'est pour cela, semble-t-il, que cette collaboration, si elle est actuellement une condition de possibilité de produire des communs, ne doit pas non plus en être sa seule composante. Le parrainage de sentier est un aspect de l'activité de sentiers.be mais qui se prolonge par une valorisation d'une mobilité plus lente, de la connaissance de la biodiversité et simplement du territoire environnant. Pour ce faire, Boris nous explique « *qu'il faut collaborer avec différents acteurs, engager des discussions, comprendre les intérêts. Par exemple, si il y a un chemin fermé parce que le propriétaire a du bétail dessus, on est obligé de prendre cette réalité en compte et d'établir certaines règles.* »

## DES LIMITES À CONSTRUIRE

Il semble donc que le fait de composer avec une situation concrète soit très important pour élaborer des communs. Et composer, c'est aussi (peut-être même surtout) instaurer des règles. Des règles qui ne sont pas des lois pour autant. Nous devons bien comprendre comment délimiter ce que nous appelons « communs ». Délimiter ce n'est pas forcément trouver une définition définitive mais plutôt se rendre sensible à ce que le commun produit, à ce à quoi il engage vis-à-vis des voies classiques que sont le public et le privé.

Il faut par exemple distinguer un bien public, commun à tous et dont l'autorité revient aux pouvoirs de la ville ou de la région, comme une place publique, et un commun à proprement parler. Qu'est-ce qui fait le commun? Nous pourrions dire que le commun est l'élaboration organisée d'un «nous» concerné par une ressource.

C'est vers cette notion de ressource que nous a d'ailleurs orienté Anis Mezoued pour bien comprendre la problématique: «Qu'est-ce qui est considéré comme une ressource susceptible de faire l'objet d'une gestion collective?» Urbaniste et architecte, Anis Mezoued travaille et expérimente sur l'élaboration de communs en ville. Comme il nous l'explique, «aujourd'hui, les communs en ville sont quasi uniquement des lieux marginaux. Par exemple, des squats ou des potagers urbains. C'est-à-dire des lieux éphémères ou éventuellement des lieux que l'on veut détruire». Il pose donc la question de ce que pourrait devenir une ville de l'avenir avec la présence de communs non marginalisés en son sein.

La ville est un lieu où se superposent tant de couches de pouvoir et d'enjeux (la mobilité, l'écologie, le logement, le vivre-ensemble, la sécurité etc.) qu'il est pour ainsi dire impossible de prendre la théorie économique des communs d'Ostrom et de la calquer en en faisant une application urbaine. Nous avons discuté de plusieurs exemples avec Anis Mezoued.

Les trois cas que nous avons envisagés sont une place publique qui devient lieu de vie et de rencontre pour les gens du quartier; le piétonnier du centre de Bruxelles et les voitures partagées (à ne pas confondre avec le co-voiturage).

L'exemple de la place publique est intéressant en ce qu'effectivement, nous pouvons voir une vie de quartier s'y installer: Dans la Région bruxelloise, nous pouvons par exemple penser à la place Bethléem dans le quartier populaire de Saint-Gilles. Un lieu de vie qui importe à ceux qui l'utilisent, en ce qu'ils sont des espaces de rencontres intergénérationnels. Les enfants jouent, tandis que les personnes âgées en profitent pour discuter à l'écart de l'agitation. On voit donc des règles tacites s'installer. Le territoire est réparti selon les activités et on peut être sûr que les enfants seront surveillés et ne risquent pas un accident. Alors pouvons-nous parler de commun? C'est un exemple ambigu, car la gestion concrète de la place n'est pas assurée par ses usagers mais bien par les autorités communales. «Nous pourrions dire que la ressource est la capacité d'organisation de l'espace, mais pas l'espace en lui-même», nous explique Anis Mezoued.



*Le gel en partage. Pieter Brueghel le Jeune, Scène de patinage, 1613. Musée des Beaux-Arts de Mulhouse.*

Avec l'exemple de la voiture partagée, nous abordons une situation inverse. Il y a une ressource commune aux différents usagers mais sa gestion est privée et en aucun cas, les usagers ne forment de lien par leur usage des voitures qu'ils empruntent, il n'y a aucun collectif qui se construit autour de la ressource. En effet chacun peut utiliser ces voitures, mais toujours indépendamment du prochain conducteur. La ressource qu'est le véhicule, son entretien, ce qu'il engendre comme revenu n'est pas géré par les usagers mais bien par l'entreprise détentrice de cette ressource, en l'occurrence zipcar à Bruxelles.

L'exemple du piétonnier de Bruxelles ressemble un peu plus à celui de la place publique. Si nous faisons la différence, c'est parce que c'est un territoire plus large, un lieu de passage plus intensif et moins personnalisé. Ce qui rend la question des règles et de l'usage plus complexe mais aussi plus variée.

Anis Mezoued a travaillé notamment avec des étudiants sur la question du piétonnier qu'ils ont décidé d'élargir à la question plus pertinente selon eux de Bruxelles-centre. Qu'est-ce qui fait sens en tant que commun dans cette zone? Pour ce qui est du piétonnier, on observe notamment une ressource culturelle qui prend vie avec des spectacles ou de la musique sur la place publique. Mais nous ne pouvons pas exactement parler de communs, dans le sens où aucun groupe constitué ne prend en charge cette gestion culturelle. Une ambiguïté persiste entre la question de la ressource et la question de la gestion de la ressource. L'une des propositions envisageables pour créer des communs sont les bacs de végétation présents de la Bourse à la place Fontainas. Ils représentent une possibilité d'en faire des jardins communs, sur le modèle d'un potager collectif. Mais quelle forme ce projet peut-il prendre? Si ces bacs sont gérés par Bruxelles Environnement, c'est-à-dire l'administration de l'environnement et de l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale, ou si ce sont les habitants ou un groupe de personne qui se constituent pour gérer ce projet, celui-ci prend un sens très différent.

## UNE QUESTION DE SENS

Au fil de nos discussions et de nos interrogations, il nous semble que cette question du sens pourrait également être l'une des voies de compréhension de ce qu'est un commun. La question du commun est sans doute indissociable de celle d'une forme d'alternative au fonctionnement classique que nous décrivions plus tôt comme étant un partage entre le public et le privé. Les communs impliquent une différence, une proposition nouvelle sur le sens du fonctionnement d'un territoire. Si les communs intéressent des groupes anticapitaliste qui offrent parfois des alternatives radicales comme les ZAD ou les squats, certaines propositions sont plus modérées.

Anis Mezoued et Boris Nasdrovisky rejoignent tous deux la pensée d'Ivan Illich, qui fit le constat que la vitesse réduit le territoire. Concrètement, cela signifie que l'apparition des routes nationales, des voies de transports rapides ont réduit un territoire de vie commune, ont même réduit la connaissance de ce territoire par leurs habitants. Boris Nasdrovisky et Anis Mezoued expérimentent donc la tendance inverse: le ralentissement peut-il reconstruire, faire apparaître des espaces connus, partageables et collectivement praticables? La question des communs implique la vie commune. Redonner vie, établir des connexions, impliquer les gens en les responsabilisant à des problématiques concrètes qui les concernent.

Il y a dans l'idée du commun, la création d'un collectif s'appropriant un problème que les membres de ce collectif décident de se poser. Il y a une réappropriation de questions politiques concrètes. Le commun semble donc être aussi, et surtout, une manière de faire face à l'intensification de la gestion privée de ressources publiques, pour au contraire laisser aux usagers (et éventuellement praticiens) le soin de l'expertise et de la gestion de ces ressources.

TIMOUR SANLI  
DÉCEMBRE 2018

---

## SOURCES ET RESSOURCES

COLLECTIF, *Neuf essentiels pour penser la culture en commun (s)*, Bruxelles, Culture & Démocratie, 2017, avec une introduction d'Irène Favero

*Cours en ligne sur les questions d'urbanisme et de communs*, auxquels participe notamment Anis Mezoued

L. KISER et Elinor OSTROM, «The Three Worlds of Action, A Metatheoretical Synthesis of Institutional Approaches», dans *Strategies of Political Inquiry* (ed. Ostrom), Beverly Hills, Sage, 1982

Elinor OSTROM et James WALKER, *Trust and reciprocity: interdisciplinary lessons from experimental research*, New York, Russell Sage Foundation, 2003

Isabelle STENGERS et Serge GUTWIRTH, «Pour un droit à la résurgence des communs», *Revue Juridique de l'Environnement*, Janvier 2016.

Olivier WEINSTEIN, «Comment comprendre les «communs»: Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle» *Revue de la régulation, capitalisme, institutions, pouvoirs*, automne 2013.

<http://www.sentiers.be/>